

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00359

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE
PROMO-ROCHE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 13 octobre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET,
M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
Mme Annie GREGOIRE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170918-D20170035910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171024

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE PROMO-ROCHE

La société PROMO-ROCHE a acquis auprès de Saint-Etienne Métropole suivant deux délibérations du Bureau du 20 octobre 2011 et du 13 juin 2013, deux parcelles de terrain de respectivement 5 367 m² et 5 450 m² sises zone d'activités de Chana à Roche-la-Molière. Leur objectif était de construire un ensemble immobilier permettant l'accueil de petites entreprises industrielles, artisanales et de services. PROMO-ROCHE a ainsi pu développer un village artisanal qui accueille aujourd'hui 14 entreprises.

Fort de ce succès, la société PROMO-ROCHE compte poursuivre son projet en engageant un nouveau programme de construction, justifié par la demande croissante de ce type de locaux professionnels sur le territoire métropolitain. L'objectif est de construire des locaux à vocation artisanale ou industrielle qui seront proposés à la vente.

Pour permettre ce projet, il est proposé la cession d'un terrain à bâtir, sis zone industrielle du Parc, rue de l'Ondaine à Fraisses d'une surface d'environ 15 532 m² cadastré section AH n°3, n°6, n°7, n°8 et n°9.

Le site a fait l'objet de travaux de dépollution. Il subsiste, toutefois, une dalle béton d'environ 4000m². Une étude de sols a démontré la présence, sous cette dalle, de remblais impactés aux métaux lourds et la nécessité de la maintenir afin de confiner la pollution.

Au vu des caractéristiques et des contraintes du site en termes de constructibilité, la surface utile représentant environ 9 667 m². La cession est envisagée au prix de 201 750,00 € HT (deux cent un mille sept cent cinquante euros HT) - TVA en sus qui sera calculée au taux en vigueur au jour de la vente.

France Domaine a rendu un avis favorable en date du 07 avril 2017.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la cession au profit de la société PROMO-ROCHE, ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, aux conditions définies ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente et toutes pièces nécessaires à la transaction, à intervenir en l'étude de Maître PAILHES, notaire à Firminy en double Minute avec Maître GONON, notaire à Saint-Etienne,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à permettre de façon anticipée au futur acquéreur de déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet et d'effectuer les sondages sur le terrain.
- le montant de la recette sera recouvré au budget «Au Budget Annexe des Zones Industrielles Compte 7015 / destination : SOGELAM ».

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD